

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2018-42

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret modifiant les modalités de mise en œuvre du chèque énergie ;

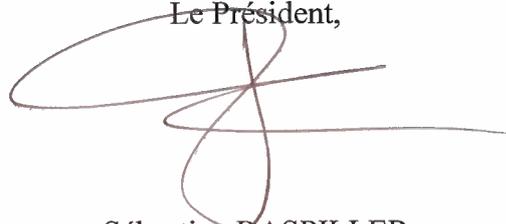
En ayant délibéré lors de sa séance du 12 juillet 2018,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 12 juillet 2018.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,

A handwritten signature in dark ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Sébastien RASPILLER